

La vente sera faite au comptant et conduite en euro.
Les acquéreurs paieront en sus des enchères les frais suivants : 12,541 % + TVA, soit 15 % TTC.

GARANTIES

Conformément à la loi, les indications portées au catalogue engagent la responsabilité du Commissaire Priseur, sous réserve des rectifications éventuelles annoncées au moment de la présentation de l'objet et portées au procès-verbal de la vente. Une exposition préalable permettant aux acquéreurs de se rendre compte de l'état des biens mis en vente, il ne sera admis de ce fait aucune réclamation, une fois l'adjudication prononcée. La qualité et l'authenticité des monnaies gradées par des firmes spécialisées, (PCGS, NGC...) engagent ces dernières, les réclamations éventuelles devront leur être adressées directement. Les monnaies sont garanties tant qu'elles sont scellées dans leur slab.

ENCHERES

L'ordre du catalogue sera suivi. Maître MILLON est libre de fixer l'ordre de progression des enchères et les enchérisseurs sont tenus de s'y conformer. Le plus offrant et dernier enchérisseur sera l'adjudicataire. En cas de double enchère reconnue effective par Maître MILLON, l'objet sera remis en vente, tous les amateurs présents pouvant concourir à cette deuxième mise en adjudication.

A défaut de paiement par l'adjudicataire après mise en demeure restée infructueuse, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant.

Si le vendeur ne formule pas sa demande dans un délai de un mois à compter de l'adjudication, la vente est résolue de plein droit, sans préjudice de dommages et intérêts dus par l'adjudicataire défaillant.

Il est rappelé à l'acquéreur que l'Etat pourra exercer, sur toute vente publique, un droit de préemption par l'effet duquel il se trouvera subrogé à l'adjudicataire dans les conditions de l'article 37 de la loi du 31 décembre 1921. Le transfert de propriété s'effectue une fois l'adjudication prononcée, l'adjudicataire devient alors entièrement responsable de ses achats.

ORDRE D'ACHAT ET ENCHERES PAR TELEPHONE

Si vous souhaitez faire une offre d'achat par écrit ou enchérir par téléphone, vous pouvez utiliser le formulaire prévu à cet effet dans le catalogue. Celui-ci doit nous parvenir au plus tard 24 heures avant la vente accompagné de vos coordonnées bancaires.

Les enchères par téléphone sont un service gracieux rendu aux clients qui ne peuvent se déplacer. En aucun cas Maître MILLON ne pourra être tenu pour responsable d'un problème de liaison téléphonique.

RETRAIT ET LIVRAISON

Il est conseillé aux adjudicataires de transmettre leurs instructions le plus rapidement possible, et de procéder à l'enlèvement de leurs lots dans les meilleurs délais.

Les personnes qui ne sont pas connues devront fournir leurs références bancaires et en cas de paiement par chèque, la livraison pourra être différée jusqu'à encaissement. Aucun lot ne sera remis aux acquéreurs avant l'acquiescement de l'intégralité des sommes dues. Les monnaies nécessitant des licences d'exportation, ne seront expédiées qu'après délivrance de ces dernières par l'Etat Français.

Les règlements doivent être effectués dès réception de votre facture. Si le règlement n'est pas effectué dans les temps, le montant dû sera majoré de 2 % par mois. Les paiements en devises autres que l'euro seront soumis à une commission de traitement de 1,25 % réclamée par les banques. Les acquéreurs non-résidents en France ne pourront avoir livraison de leurs achats qu'après règlement bancaire établi en euro. Les frais d'expédition en France ou à l'étranger sont à la charge de l'acquéreur.

LITIGES

Tous les litiges pouvant opposer le vendeur à l'enchérisseur, relèveront de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Marseille, même en cas d'appel en garantie.

The purchase price for the lot will be paid cash and it shall be the amount of the successful bid price plus a premium 12.541 % + VAT totalising 15 %.

GUARANTEES

The auctioneer is bound by the indications in the catalogue, modified only by eventual announcements made at the time of the sale noted into the legal records there of. An exhibition prior to the sale permits buyers to establish the condition of the works offered for sale and therefore no claims will be accepted after the hammer has fallen. The quality and authenticity of coins Graded by specialized firms, (PCGS, NGC ...) engage them, any complaints should be addressed directly. Coins are guaranteed until they are sealed in their slabs.

BIDS

Bidding will be in accordance with the lot numbers listed in the catalogue or as announced by Maître MILLON and will be in increments determined by the auctioneer. The highest and last bidder will be the purchaser. Should Maître MILLON recognise two simultaneous bids on an object, the lot will be put up for sale again and all those present in the saleroom may participate in this second opportunity to bid.

If the purchaser fails in paying for the item after a formal demand, the item is re-auctioned at ten vendor's request. If the price of the new bid is lower than the original false bidder's price, the false bidder shall pay the difference.

If the vendor does not require a new sale of the item within one month after the hammer has fallen, the sale is resolved without incidence on damages and interests due by the false bidder.

The French State may exercise a pre-emption right on any public sale that allows it to have priority over the purchaser in the conditions stipulated in article 37 of the law of 31st December 1921. Every buyer is personally liable for his purchase and cannot claim to act for a third person.

ABSENTEE BIDS AND TELEPHONE BIDS

If you wish to make a bid in writing or a telephone bid, you should use the form included in this catalogue. This should be received by us no later than 24 hours before the sale accompanied by your bank references. In the event of identical bids, the earliest will take precedence. Telephone bids are a free service designed for clients who are unable to be present at auction. Maître MILLON cannot be held responsible for any problems due to technical difficulties.

COLLECT AND DELIVERY OF PURCHASE

Buyers are advised to collect successful lots as soon as possible, against payment in full after the sale.

In case of payment by check, the buyer shall collect the lots only after his check has been accredited to our account (details of our account on request). Some coins need licences of export. These will be exported only after delivery by the French State of these licenses.

The payments have to be made on receipt of the invoice in euros. Interest of 2 % per month on the purchase price will be charged if payment is not received in time. Payment executed in currencies other than euros will be augmented with a treatment commission of 1,25 % as charged by banks.

Delivery of lots purchases by non-resident buyers can only be made after payment in euros has been made either directly at the time of the sale. Shipment of purchased lots (shipping costs, postage, insurance) is at the expense and risk of the buyer. Coins cannot be sent on approval.

DISPUTES

In case of disputes, court of jurisdiction will be Marseille.